

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1152 portant expulsion

n° 1152

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances es 3 juin et 4 septembre 1944

Vul'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vul'ordre général n° 49 du 2 octobre 1945 portant licenciement par mesure disciplinaire des militaires de 2° classe Abdourahman Abdou Heidar, mle 3587, Younis Ahmed, mile 1532;

TEXTE INTÉGRAL

Articl: 1'. — Sont expulsés du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendance Abdourahman Abdou Haidar, mle 3387, 2° _ classe, né au Yémen vers 1923, race : arabe _ Djemelic Kharsi Hadarine, fils de Abdou _ Haidar et de Fatma bent Ahmed Said. j à Younis Ahmed, mle 1532, 2° classe, né à Har- gueissa (Somaliland) vers 1924, race : Issac Abéraoual Abdallah Abokor Rer Egal, fils de Ahmed Ibrahim et de Fatouma Kaijre. Art. 2 — La présente décision sera noti- fiée aux intéressés, communiquée et publiée partout où besoin sera.

J. BEYRIES.